

Un toit, deux générations. Cinq communes concernées

Lancé l'an passé par les villes de Lorient et Lanester, le service « Un toit, deux générations » s'étend désormais aux communes de Ploemeur, Guidel et Quéven.



Le dispositif est désormais valable à Ploemeur, Quéven et Guidel, qui ont signé la charte avec la ville de Lanester et le Bij de Lorient.

Ce service « Un toit, deux générations » propose une solution innovante pour contribuer à lutter contre l'isolement des seniors et répondre au problème de logement des jeunes.

Binômes

Le senior de plus de 60 ans, autonome dans son logement, accueille chez lui un jeune, en échange d'une présence et de quelques services rendus au quotidien. Le jeune, stagiaire, étudiant ou apprenti, de 16 à 25 ans, est hébergé en contrepartie d'une participation financière aux charges et de service rendus. Les deux premiers binômes ont vu le

jour, en septembre dernier, l'un à Lorient et l'autre à Lanester. François Le Ny, 83 ans, souhaitait « rompre la solitude depuis le décès mon épouse il y a trois ans. Après en avoir parlé à mes filles, j'ai pris contact avec le Point bleu de Lanester. Le plus dur a été de départager les deux candidates », raconte-t-il. Depuis le mois de septembre, M. Le Ny accueille Marine Leire, 18 ans, étudiante en première année de BTS communication au lycée La Paix. La jeune étudiante dispose d'une chambre et s'est engagée à partager le repas du soir avec M. Le Ny. Le binôme fonctionne à merveille et les deux parties se sont

déjà engagées pour une deuxième année.

« Le modèle lanestérien s'exporte »

Le dispositif mis en place par le Bureau information jeunesse de Lorient et le Centre d'action communale de Lanester, a séduit les municipalités de Ploemeur, Quéven et Guidel, qui vont désormais proposer le même service à leurs seniors. « Le modèle lanestérien s'exporte, se félicite le maire de la commune, Thérèse Thiéry. L'idée est maintenant de créer un comité de pilotage et développer cette initiative à l'échelle de l'agglomération. C'est une réponse

de plus au maintien à domicile de la personne âgée et au besoin de logement pour les étudiants ».

Durant la période de cohabitation entre le senior et le jeune, les CCAS des communes partenaires et le Bij de Lorient pour les autres communes assurent un suivi mensuel auprès du binôme.

La participation financière est de 50 € par mois pour le jeune, 10 € pour l'accueillant ; à cela s'ajoutent des frais de dossier (35 €) et d'adhésion annuelle (10 €).

> Renseignements
Contacter le Bij de Lorient,
tél. 02.97.84.94.50.